

Initiatives ministérielles

ce que l'opposition n'ait pas permis,—ou comme elle le disait publiquement—n'ait pas coopéré à l'adoption rapide de ce projet de loi. Le projet de loi est au stade de la deuxième lecture et nous n'avons guère eu que deux heures de débat. Il est certain qu'il faudra encore pas mal de discussions et de travail, mais le gouvernement souhaiterait ardemment que l'on s'y attaque. Nous avons hâte d'en parler, car nous pensons que c'est une question qui inquiète les Canadiens et pour laquelle ils veulent une décision.

Le projet de loi C-78 traite de l'environnement et, naturellement, je n'ai pas besoin de rappeler à qui que ce soit ici que c'est une question d'actualité, une question qui intéresse vivement les Canadiens. Or, nous avons déjà eu près de 13 heures de débat en deuxième lecture sur une période de six jours. C'est un sujet que la population canadienne et les contribuables canadiens veulent nous voir aborder sans retard. Ils veulent que nous débattions des questions liées à l'environnement et ils attendent avec impatience que la Chambre se prononce sur des points comme le Plan vert et le programme législatif du gouvernement, entre autres, le projet de loi C-78.

Prenons le projet de loi C-82, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec.

À certains égards, c'est probablement le meilleur exemple du bien-fondé de la motion dont nous sommes saisis. En effet, le 5 novembre 1990, la Chambre a pris exactement 45 minutes pour débattre du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Bien entendu, comme tous ceux qui suivent régulièrement les débats le savent, le projet de loi a ensuite été renvoyé à un comité. Il est revenu à la Chambre, le 14 décembre, pour l'étape du rapport et de la troisième lecture. La Chambre lui a consacré deux minutes de son temps, car elle appuyait cette mesure.

La Chambre était prête à se prononcer. Alors, si nous devions repasser par toutes les mêmes étapes, nous retarderions indûment l'adoption d'un projet de loi qui avait déjà reçu un assez large appui de la Chambre.

En donnant suite à la motion, j'estime que nous rendrions service aux contribuables et aux Canadiens en général.

Le projet de loi C-85, le dernier projet de loi dont fait état la motion, porte sur le règlement de certaines ques-

tions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou de retraite et de relations du travail. Il était à l'étape de la deuxième lecture et on y a consacré quatre heures et quarante-cinq minutes au total.

Le projet de loi doit encore passer par plusieurs autres étapes importantes au cours desquelles nous devons poursuivre le débat de cette mesure. Il y a toute l'étape du comité. Nous sommes devant une question qui n'importe pas uniquement aux députés, mais qui touche des employés, des employeurs et des gens de partout au pays qui s'intéressent vivement à la question.

Ce que nous demandons au moyen de cette motion, c'est de poursuivre l'étude du projet de loi là où nous l'avons interrompue, c'est-à-dire à la fin du débat de deuxième lecture ou juste après son adoption en deuxième lecture et avant son renvoi à un comité législatif.

En tant que députés du parti gouvernemental, nous avons hâte que cette mesure soit renvoyée à un comité afin de pouvoir l'examiner et savoir si des amendements s'imposent, car nous tenons à l'améliorer si c'est nécessaire.

En terminant, je tiens à dire que, pour l'instant, nous sommes saisis de cinq projets de loi, tous importants pour les Canadiens et pour les députés. J'espère donc que nous pourrions en finir avec cette motion rapidement.

Le gouvernement ne tient absolument pas à accaparer le temps de la Chambre ni à gaspiller l'argent des contribuables, mais à employer le temps des députés à étudier les questions importantes qui constituent le fond de ces cinq mesures. Si la motion est adoptée, nous en reprendrons l'étude à l'étape où nous en étions au moment de la prorogation.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention du secrétaire parlementaire et je dois dire que c'est un peu à contrecœur que nous acceptons de débattre du fond de la motion.

On pourrait dire que nous y participons à notre corps défendant. À mon sens, un nuage épais plane au-dessus de la Chambre aujourd'hui. On nous demande d'adopter une motion dont beaucoup de députés contestent le principe et, de toute évidence, la présidence est sur le point de se prononcer sur sa recevabilité.